

CAPRIONA SAS

Holding familiale

AG NEOLIFE du 21 juin 2024

La société CAPRIONA SAS se félicite du remplacement de Monsieur Patrick Marché par Monsieur Stéphane Tribouley, Président du groupe SAB, à la présidence du Conseil de Surveillance de NEOLIFE. A l'occasion de la prochaine **Assemblée Générale du 21 juin 2024**, CAPRIONA votera pour le renouvellement du mandat de Monsieur Stéphane Tribouley.

La présence active du président du groupe SAB nous paraît représenter **un gage de succès futurs pour NEOLIFE**, tant sur les aspects industriels, l'amélioration des achats de matières, le développement commercial des nouvelles gammes auprès des grandes surfaces de bricolage (GSB) que sur l'optimisation logistique.

S'agissant de la prochaine Assemblée Générale de NEOLIFE du 21 juin 2024, CAPRIONA regrette les modalités de la 11ème résolution (délégation de compétence en vue d'une augmentation de capital avec maintien du DPS) qui prévoit un plafond colossal de 6 millions d'euros, pour une valorisation boursière de 8 millions d'euros, très dilutif pour les actionnaires qui ne pourraient pas souscrire à hauteur de 75 % de leur participation actuelle dans NEOLIFE.

En effet, elle permet au Directoire d'attribuer à titre libre, au profit d'un actionnaire qu'il choisira, les actions non souscrites à titre irréductible et réductible. Par ailleurs, la résolution permet aussi le paiement du prix de souscription des actions par voie de compensation de créances, ce qui permettra de faire monter au capital un actionnaire ou un tiers ayant une créance sur la société.

De plus, ce montant de 6 millions d'euros ne correspond pas aux besoins actuels de financement de NEOLIFE. Aussi, **CAPRIONA votera contre cette 11ème résolution.**

CAPRIONA votera également contre les 15ème, 16ème et 17ème résolutions relatives à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, d'actions gratuites et de BSPCE, compte tenu là aussi du montant important de leur plafond (10% du capital).

11 Juin 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information Boursière
Euronext

CAPRIONA SAS

Holding familiale

CAPRIONA détient aujourd'hui 19 % du capital de NEOLIFE mais seulement 2,3 % des droits de vote en conséquence de la décision d'annulation de la plupart de ses droits de vote prise par le bureau (présidé par Monsieur Patrick Marché) de la précédente Assemblée Générale du 26 juin 2023, en raison d'une prétendue non déclaration de franchissement de seuil.

CAPRIONA a encore récemment réitéré sa demande de récupérer ses droits de vote, en s'abstenant à ce jour de toute réclamation contentieuse, **pour privilégier une résolution amiable**, notamment moins coûteuse en frais juridiques pour chaque partie. Elle compte sur la gouvernance aménagée pour résoudre rapidement ce différend, tout en se réservant la possibilité de faire valoir ses droits en justice.



CAPRIONA n'entend pas prendre le contrôle de NEOLIFE. Elle supportera son président, son directoire et ses équipes, dans une voie de développement harmonieux de l'entreprise respectant l'intérêt de tous les actionnaires.

CAPRIONA SAS, basée à La Réunion, est la holding familiale de Pascal Leandri, détenant plusieurs sociétés de production et de négoce de matériaux de construction, d'entretien et de propreté, de production d'énergies renouvelables. Le groupe CAPRIONA a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 80 M€ et emploie 850 salariés. Il est actionnaire de NEOLIFE depuis 2017.

Contact : Pascal LEANDRI - pascal.leandri1960@gmail.com